



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2016

Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale – thème prioritaire :
stratégies d'élimination de la pauvreté visant à assurer
un développement durable dans l'intérêt de tous

**Déclaration présentée par International Presentation Association,
Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters
of St. Dominic, Sœurs de Notre-Dame de Namur et VIVAT
International, organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique et social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le rôle des migrants pour éliminer la pauvreté et assurer un développement durable dans l'intérêt de tous

La communauté internationale assiste à des évolutions démographiques, causées par la dégradation de l'environnement et l'instabilité sociale et économique. En 2015, le nombre de migrants dans le monde a atteint le record historique de 244 millions. Nombre d'entre eux sont en âge de travailler. Nous sommes dès lors convaincus que grâce à l'adoption de décisions politiques fortes et de bonnes pratiques de gouvernance à tous les niveaux, le pilier économique que constituent les migrants contribuera à l'élimination de la pauvreté.

Nous réaffirmons que l'Organisation des Nations Unies a enregistré des avancées considérables concernant le règlement des questions liées aux migrations et à la situation tragique des migrants, notamment par l'adoption récente de la Déclaration de New York, qui reconnaît que "les migrants peuvent contribuer de façon positive et profonde au développement économique et social de leurs sociétés d'accueil et à la création de richesses à l'échelle mondiale". Nous saluons également les efforts déployés par plusieurs États membres et organisations de la société civile telles que les nôtres, ainsi que par les diasporas, le Forum mondial sur la migration et le développement, et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour faire reconnaître l'importance de la contribution apportée par les migrants dans les domaines social et économique et pour attirer l'attention sur les difficultés qu'ils rencontrent.

L'engagement "à ne laisser personne de côté" et la ferme conviction "qu'aucun objectif ne sera considéré comme atteint avant que tous ne soient atteints" sont au cœur des objectifs de développement durable. Nous reconnaissons les cibles suivantes des objectifs de développement durable, qui font explicitement référence aux migrants et aux migrations : 8.7, 8.8, 10.7, 10.c, 16.2, 17.18. Nous félicitons les quelques pays qui ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles et d'autres instruments internationaux, régionaux ou de l'ONU, liés à ces questions.

Il est reconnu depuis longtemps que les travailleurs migrants jouent un rôle dans le développement et contribuent à l'élimination de la pauvreté, notamment par leurs transferts financiers. Il ressort de données publiées en 2016 par l'OIM que le montant des fonds envoyés par les migrants internationaux à leurs familles restées au pays s'est élevé en 2015 à 581,6 milliards de dollars. Il apparaît également que les montants versés par les migrants internationaux peuvent représenter une part importante du produit intérieur brut (PIB) de certains pays. Ils s'élèvent ainsi à 25 % du PIB du Libéria et de la République de Moldova, 33 % du PIB du Népal et du Kirghizistan, et presque 37 % du PIB du Tadjikistan.

Le rapport 2015 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a, lui aussi, fait ressortir l'influence positive des migrations sur les pays d'origine. Selon l'OIT, les migrants contribuent largement à l'éducation de leurs proches par l'argent qu'ils envoient dans leurs pays d'origine. Le rapport indique ainsi que le taux de scolarisation a doublé. Les sommes supplémentaires consacrées à l'éducation contribuent au financement de la scolarisation, réduit le besoin de recourir au travail des enfants, et accroît le taux de scolarisation et le niveau d'instruction des filles.

Les rapports de nos membres présents dans de nombreux pays, dont le Bangladesh, le Nigéria ou le Zimbabwe, confirment également que les enfants qui bénéficient de fonds envoyés par des parents ou des proches qui travaillent à l'étranger accèdent plus facilement aux technologies de l'information et sont plus nombreux que les autres à suivre des études universitaires. L'éducation est une priorité absolue pour éliminer la pauvreté. À cet égard, les migrations ont un impact sur les objectifs de développement durable 4 et 5. Elles ont également une incidence sur les objectifs de développement durable 1, 2, 3 et 8, dans la mesure où les transferts de fonds vers les pays d'origine servent aussi à financer les soins de santé, les petites entreprises, et les besoins, notamment alimentaires, des familles.

Les migrants qui rentrent au pays ont généralement acquis dans leur pays d'accueil de nouvelles compétences et connaissances qu'ils peuvent mettre à profit. Ils peuvent créer leur entreprise grâce à l'argent économisé à l'étranger. Ils peuvent même développer des réseaux pour faciliter les relations commerciales et les investissements entre pays d'origine et pays d'accueil. Nos membres en Indonésie, au Mexique, aux Philippines et dans d'autres pays, témoignent que les migrants de retour créent de petites entreprises telles que des fermes piscicoles, des coopératives de crédit ou des épiceries.

Les migrants contribuent en outre au développement économique et social de leur pays d'accueil. Comme l'indique une étude menée en 2014 par l'OCDE, dans les dix dernières années, les migrants ont contribué, pour 47 % aux États-Unis et pour 70 % en Europe, à l'accroissement de la main-d'œuvre. Ils font baisser l'âge moyen de la main d'œuvre et rapportent davantage en taxes et en charges sociales qu'ils ne coûtent en allocations et en prestations. Les compétences que nombre d'entre eux possèdent à leur arrivée dans les pays d'accueil stimulent le développement du capital humain. Il arrive qu'après un temps d'adaptation, ils créent leur entreprise, ce qui leur permet d'offrir des emplois à d'autres migrants, la plupart du temps des compatriotes, et de guider les nouveaux venus. Ainsi, à San Antonio, au Texas, nos membres nous ont rapporté que des familles immigrées ouvrent des restaurants et des entreprises de sous-traitance dans les domaines de l'électricité et de la plomberie.

Les migrants contribuent également au développement de leurs communautés dans les pays d'accueil, et ce même si leur contribution est peu visible et ne peut être quantifiée du fait de leur caractère souvent informel. Leur contribution au capital social peut prendre la forme de réseaux de soutien, qui conseillent les migrants arrivés récemment sur la meilleure façon de s'intégrer dans leur nouvelle communauté. Ainsi, le Centre Kalakasan (force en tagalog) d'autonomisation des femmes migrantes, qui contribue à stabiliser la situation des femmes étrangères et de leurs enfants au Japon, gère une coopérative de garde d'enfants.

En dépit de leurs contributions économiques et sociales dans leurs pays d'origine et leurs pays d'accueil, les travailleurs migrants sont encore régulièrement victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Ils sont souvent exploités, peu payés, ou soumis au travail forcé. Les données publiées au début de l'année 2016 par l'OIT indiquent que 11,4 millions de femmes et de filles et 9,5 millions d'hommes et de garçons sont victimes de travail forcé. Elles indiquent également que 19 millions de ces victimes sont exploitées par des individus ou des entreprises, dont 4,5 millions sexuellement, et plus de 2 millions le sont par l'État ou des organisations criminelles. Les migrants se heurtent en outre aux discriminations, à l'exclusion sociale et à la xénophobie.

En 2015, une étude très complète de l'OIM et d'autres organisations intitulée *Other Migrant Crisis: Protecting Migrant Workers against Exploitation in the Middle East and North Africa* (L'autre crise des migrants : protéger les travailleurs migrants de l'exploitation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) a révélé que 87 % des travailleurs migrants interrogés dans la région avaient été retenus contre leur gré sur leur lieu de travail, que 79 % n'avaient pas été payés, que 73 % avaient été victimes de violences psychologiques et 61 % de violences physiques. Ces conclusions correspondent dans une très large mesure à l'expérience de nombreux travailleurs migrants avec lesquels travaillent nos membres. En tant que défenseurs de la dignité de tous les peuples, nous soutenons en particulier la cible 8.8 des objectifs de développement durable "Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire". Le travail forcé, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains, l'exploitation et l'isolement social, sont autant de phénomènes qui rendent le projet de "ne laisser personne de côté" impossible à réaliser. Les États Membres doivent veiller à ce que la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail soient assurées pour tous les travailleurs.

Le principe fondamental de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il est consacré dans sa Charte, est d'assurer le bien-être, la sécurité et la protection des droits de l'homme, et la dignité de tous les citoyens du monde. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que chaque personne a des droits fondamentaux inaliénables. Ces droits sont tout aussi inhérents à la personne des migrants, indépendamment de leur statut migratoire.

Recommandations à l'endroit des États membres et des institutions concernées :

- Ratifier les conventions et accords internationaux qui permettraient de renforcer les droits et la protection des migrants, et mettre les mesures juridiques concernant les migrants en conformité avec les principes internationaux
- Adopter et utiliser l'application mobile lancée en 2016 par l'OIT *Check Points on Eliminating and Preventing Forced Labour* (Points de contrôle sur l'élimination et la prévention du travail forcé)
- Renforcer les protocoles pour garantir l'équité en matière de recrutement
- Informer les travailleurs sur le droit de résidence et le droit du travail, et leurs apporter une information pertinente sur la manière d'obtenir de l'aide en cas d'exploitation
- Lutter contre les pratiques de recrutement trompeuses par le contrôle des employeurs et des agences de recrutement Enquêter sur les agences de recrutement qui exploitent les travailleurs migrants ou violent leurs droits, les poursuivre et, le cas échéant, leur supprimer leur licence
- Systématiser les campagnes de sensibilisation pour lutter contre les attitudes xénophobes à l'égard des travailleurs migrants et promouvoir la diversité
- Améliorer la disponibilité des opérateurs reconnus de transfert d'argent et faciliter l'accès aux comparatifs de coûts et services dans ce domaine

Les organisations non gouvernementales signataires de cette déclaration s'engagent à poursuivre leur collaboration avec l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs de développement durable pour tous les peuples.
